

1 Les présupposés

Le plan étudiants part du présupposé que le principal enjeu de la démocratisation du lycée et de l'enseignement supérieur serait un enjeu d'orientation. Ainsi, pour faire mieux fonctionner le système, il suffirait que l'orientation des élèves soit plus pertinente.

On passe ainsi sous silence le manque d'anticipation criant des besoins dus à la pression démographique dans l'enseignement supérieur (808.000 candidats en 2017 pour 654.000 places). Les gouvernements successifs en portent selon nous la responsabilité et on peut se demander si le fait d'en arriver au tirage au sort pour affecter les élèves, ne constituait pas un repoussoir tel que n'importe quelle autre solution ne pouvait apparaître que meilleure.

De même, la présence de bacheliers professionnels dans certaines filières universitaires si souvent reprise dans les médias n'est elle pas due avant tout à l'insuffisance des capacités d'accueil en STS et en IUT ? Les remontées de certaines académies montrent que cette situation n'est absolument pas prise en compte car le nombre de places stagne toujours.

La question de fond reste celle des efforts que la nation est disposée à consentir pour augmenter le niveau de formation dans l'enseignement supérieur. Il ne s'agit pas de mieux former la jeunesse pour renforcer les chances d'insertion (et sa qualité) mais de faire face au moindre coût à l'afflux démographique sans dépenser plus.

2 Les effets de ces nouvelles dispositions sur les élèves

La conception d'une orientation réduite à une bonne information fait totalement l'impasse sur un certain nombre de travaux de recherche qui montrent la complexité des processus mis en jeu :

- **Les inégalités d'apprentissage et de rapport aux études en fonction des milieux sociaux restent très fortes et la peur d'échouer par rapport à son avenir scolaire et professionnel est très différencié socialement.** Elles sont renforcées dans cette procédure.
- **L'accent mis dans la procédure sur les obstacles potentiels, le risque d'avis négatifs selon les formations demandées ne peut que renforcer les inégalités sociales.** En effet, le niveau d'anxiété des jeunes par rapport à leur avenir scolaire et professionnel est fortement influencé par leur origine sociale et par leur sexe. Les élèves de catégories modestes, et plus particulièrement les filles, à résultats scolaires égaux seront plus anxieux.se.s et auront plus tendance à rabattre leurs choix sur des formations jugées moins prestigieuses. Leur demander « comment ils envisagent leur vie professionnelle dans dix ans » (fiche du premier conseil de classe) est un biais social important qui va largement embarrasser les élèves de milieu populaire.
- **Les éléments pris en compte dans les recommandations du guide d'accompagnement des lycéens et les premières fiches proposées par les académies sont très discriminantes socialement.** Ainsi pour apprécier le profil de l'élève, l'accent est mis sur la motivation appréciée par l'engagement dans des associations ou la passation du BAFA par exemple. C'est oublier que de nombreux jeunes lycéen.ne.s de milieu modeste travaillent pour financer leurs études et n'ont

donc pas le loisir ou les moyens de faire valoir ces critères, par ailleurs assez normatifs.

- **Le vernis de personnalisation mis en avant est un leurre** (« propositions personnalisées adaptées au profil du lycéen », conseils personnalisés, des profs et du conseil de classe, avis de l'université et propositions de compléments si réponse « oui-si »). En effet on voit difficilement comment les enseignant.e.s de chaque filière universitaire pourraient se pencher sur tous les dossiers. Ce sont donc des algorithmes qui vont trier les élèves. Au lieu d'un APB centralisé, on peut craindre qu'il n'y en ait plusieurs, en fonction des différents sites universitaires et encore plus opaques. Ceci va permettre de faire accepter la sélection, bien pire, de faire porter sur les individus (leurs résultats insuffisants, leur profil inadapté, ...) la responsabilité de leur échec.
- **Un certain nombre d'élèves seront mis.es sur la touche faute de place, ou se verront proposer des formations ayant un lointain rapport avec leur projet et/ou éloignées de leur domicile** En effet, c'est la région académique qui semble être le périmètre arrêté. En particulier, les bachelier.ère.s pro et techno risquent d'avoir des choix très limités au vu des attendus tels qu'ils commencent à se dessiner.
- **Quant à l'année de césure, elle risque fort de devenir une variable d'ajustement, voire un sas avant abandon de la perspective d'études** (à moins que l'exercice en tant que service civique d'une mobilisation des autres pour la construction de leur projet ait un effet retour sur leur propre investissement dans l'avenir !?!)

3 Les effets sur les enseignants

- **Le choix a été fait de donner une responsabilité très lourde aux enseignant.e.s.** Pourtant, comment donner un avis circonstancié sur des formations peu ou mal connues, et pour un certain nombre d'entre elles sans lien avec les enseignements de lycée ? Rappelons qu'il y avait 1200 formations sur APB.
- **Comment ne pas voir les conséquences sur la relation professeur.e/élève des avis réservés ou négatifs ?** En effet, certaines filières en tension ont déjà annoncé qu'elles n'examineraient pas les dossiers des élèves pour lesquels des avis réservés seraient formulés. Les enseignants porteraient ainsi la responsabilité d'écarter de la procédure certain.e.s élèves.
- **Comment ne pas prévoir d'ores et déjà des différences d'appréciation d'une classe à l'autre, d'un lycée à l'autre ?** Comment contrôler ces effets en termes de respect d'un égal accès à l'enseignement supérieur ?

4 Les effets sur le glissement des missions des personnels

Ce plan ne prend absolument pas en compte les missions des Psychologues de l'Éducation nationale EDO pourtant fixées nationalement dans la circulaire du 28 avril 2017. *« Ils contribuent à la réussite scolaire et universitaire des adolescents et des jeunes adultes ainsi qu'à leur adaptation aux différents cycles d'enseignement de telle sorte qu'ils s'inscrivent dans un projet d'orientation et de formation. Ils conseillent et accompagnent ainsi tous les élèves comme les étudiants dans l'élaboration de leur projet scolaire et professionnel, notamment dans le cadre du conseil en orientation »* La spécificité de leurs activités se définit notamment par la réalisation d'entretiens approfondis afin de favoriser le développement psychologique et social des adolescents, la construction d'un rapport positif aux apprentissages et une projection ambitieuse dans l'avenir. »

Lors de la consultation, le GT1 consacré à l'information et à l'orientation au lycée a

permis de faire apparaître, et rajouter dans ses conclusions, le besoin de Psychologues de l'Éducation nationale dont le nombre est largement insuffisant, que ce soit en lycée ou à l'université (soutenu notamment par l'UNEF et les trois organisations lycéennes). Non seulement avoir une bonne connaissance de l'enseignement supérieur (de sa structure et de son fonctionnement) est nécessaire et c'est loin d'être aisé au vu du système français, mais notre posture de psychologue permet de mettre en œuvre une autre approche du projet de l'élève, d'un suivi possible au cours du lycée, éclairant les motivations de l'élève, et complémentaire de celle des enseignant.e.s. les questions de rapport au savoir, de lutte contre les inégalités sociales, d'élaboration de projet sont des freins à la réussite scolaire et sont au cœur des missions des PsyEN.

- **En revanche, il introduit une confusion dangereuse avec la fiche de poste des volontaires de service civique et constitue un déni de la professionnalité requise pour travailler sur ces questions.** Rappelons que ces volontaires effectuent 35 heures dans les établissements et ne sont donc pas en formation. De plus leur niveau de recrutement n'est pas fixé. Il peut apparaître difficile à des jeunes ayant un parcours marqué par des difficultés scolaires et n'ayant pas obtenu de diplôme dans l'enseignement supérieur d'exercer toutes les missions qui leur seraient confiées : le la VSC est en effet censé.e intervenir en appui aux missions d'un PsyEN que le MEN continue à dénommer conseiller d'orientation-psychologue, et animer des ateliers de découverte au CDI, d'aider les familles à remplir les dossiers, les fiches de dialogue, faire la promotion des outils de l'Onisep. Ces jeunes sont censés être « encadrés par les PsyEN ». Ces propositions sont totalement inacceptables tant pour les jeunes qu'on prétend mobiliser que pour les élèves et les parents ! Elles traduisent le peu d'investissement au delà de la communication que le gouvernement est prêt à mettre dans cette réforme. L'exercice de ces missions en apparence si simples nécessite un master 2 de psychologie et une année de formation post concours.

Le SNES-FSU appelle les PsyEN-EDO à privilégier les actions déjà prévues au bénéfice des élèves, des parents et des établissements et de refuser toute injonction qui dénaturerait leurs missions ou mettrait en cause leur déontologie.

Il demande des créations de postes de PsyEN en particulier pour le second degré et la création de CIO dédiés à l'enseignement supérieur, dont le seul rescapé d'une politique de fermeture aveugle est le CIO SUP de Paris. Ces CIO ont en effet l'énorme avantage d'avoir une vision des formations supérieures et de leurs particularités qui ne sont pas limitées à une seule université, comme c'est souvent le cas pour les SCUIO.